

La prière de consultation

Tout les musulmans sont soumis chaque jour à différentes épreuves, afin de les éprouver, de tester leur foi et leur soumission à Dieu. Or, si la plupart du temps, la distinction entre l'illicite et l'illicite est parfaitement clair, il existe certains cas pour lequel le croyant, ne pouvant trouver la bonne attitude à adopter, doit se tourner vers Dieu pour trouver la réponse (1). C'est dans ce cas précis que la prière de la consultation a été instituée.

Historique

La prière de la consultation (*Salaat al-Istikhaarah*) puise ses origines à travers la Sounna prophétique. En effet, lorsque le prophète Muhammad (PBSL

) se trouvait face à une situation dont il ne savait qu'elle décision adopter, et le caractère bénéfique ou non qu'il en résulterait, il se tournait alors vers Dieu et formulait une prière demandant un éclairage au Créateur de toute chose.

Ainsi, Jaabir ibn 'Abd-Allaah al-Salami rapporte le récit suivant à propos du prophète Muhammad (PBSL) :

Le Messenger d'Allah (PBSL) apprenait à ses compagnons à consulter (Dieu) en toute occasion, comme il leur apprenait les sourates du Coran. Le prophète (PBSL) disait également :

«
Si l'un d'entre-vous à une décision à prendre, alors laisser le prier deux rakats d'une prière surérogatoire.

»

. Le prophète de Dieu (PBSL

) prononçait ensuite l'invocation correspondante à la fin de la deuxième rakat (rakaa)

.

(Hadith rapporté par Al-Boukhari, At-Tirmidhi, An-Nassai, Abou Dawoud, Ibn Madja et Ahmad).

Mode opératoire

La prière de la consultation se compose d'une prière surrogatoire à deux rakats, à laquelle on ajoute l'invocation suivante :

« Allâhumma innî astakhîruka bi'ilmika, wa astaqdiruka biqudratika, wa as-aluka min fadlikal-azim, fa'innaka taqdiru wa lâ aqdir, wa ta'alamu wa lâ a'alam, wa anta 'allâmul-ghuyûb. Allâhumma in kunta ta'alamu anna hâdhal-amra (wa yusammî hâdjatah) khaiïrun lâ fî dînî wa ma'âshî wa âqibati amrî faqdirhu lâ wa yas'sirhu lâ thumma bârik lâ fîhi, wa in kunta ta'alamu anna hâdhal-amra sharrun lâ fî dînî wa ma'âshî wa âqibati amrî fas'rifhu annî was'rifnî anhu, waqdir lâ alkhaïra haïthu kâna thumma ardinî bih »

Traduction française :

« Seigneur Dieu, je viens prendre conseil auprès de Ta science et prendre force dans Ta force. Je viens prier Ta générosité infinie. Car Tu es capable et je suis incapable, Tu sais et je ne sais pas et c'est Toi le Grand Connaisseur des mondes inconnus. Seigneur Dieu, si Tu sais que cette affaire est pour moi une source de bien pour ma religion, pour ma vie ici-bas et pour ma destinée future (ou il a dit : pour mon présent et pour mon futur), destine-la moi, facilite-moi sa réalisation et bénis-la moi. Et si tu sais que cette affaire est pour moi une source de mal pour ma religion, pour ma vie d'ici-bas et pour ma destinée future (ou il a dit : pour mon présent et pour mon futur) détourne-la de moi et détourne-moi d'elle. Prédestine-moi le bien où il se trouve et inspire m'en la satisfaction. »

Comme pour toute prière obligatoire, il est nécessaire d'avoir ses ablutions pour effectuer la prière de consultation. De même, l'intention de demander la guidance de Dieu doit être prédominante dans le cœur du croyant.

Au cours de chaque rakat, le musulman doit demander l'assistance de Dieu concernant son affaire au moment de prononcer « *Rabbana wa laka l-hamd* ».

Dans quel cas effectuer cette prière

La prière de consultation n'est utilisée que dans les cas d'une décision importante impactant la vie du croyant, à la lumière de laquelle l'on souhaite obtenir la guidance divine pour effectuer le bon choix. Généralement, les musulmans effectuent cette prière à l'occasion du choix d'un(e) époux (se), d'un voyage à entreprendre...

Ainsi, par cette prière de consultation, le prophète de Dieu (PBSL) savait que s'il continuait dans la voie qu'il avait choisie, Dieu faciliterait les conditions menant à sa réussite et s'il s'agissait d'un mauvais choix, Dieu l'en écarterait définitivement.

Cette prière n'est à utiliser par contre uniquement que dans le cas d'une affaire sérieuse pour laquelle ni le Coran, ni la tradition prophétique ne peuvent répondre de façon suffisamment claire pour que le croyant sache quelle décision adopter.

Auteur: Souhayl.A & Lionel.J

(1) « Istafti kalbaka walaw aft'aka el mouftun » - *Consulte ton cœur même si les savants te conseillent*
dit un célèbre enseignement de la tradition musulman